

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXV

Québec, 29 mars 1913

No 34

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 529. — Les Quarante-Heures de la semaine, 529. — Apostolat de la Prière, 530. — Notes diocésaines, 530. — Les cantiques français, 551. — Le trentain et l'autel Grégorien, 536. — Les sacrements en dehors des églises, 537. — L'école canadienne, 538. — Bibliographie, 532. .

Calendrier

— o —

30	DIM.	b	Quasimodo. I apr. Pâques. <i>Kyr.</i> du Temps pascal. Vép. de l'Annonciation, mém. du dim.
31	Lundi	b	ANNONCIATION DE LA B. V. M. , 1 cl. (25)
1	Mardi	†b	De la férie.
2	Mercre.	b	Commémoraison solennelle de S. Joseph , époux de la B. V. M., confesseur <i>dbl.</i> 1 cl., (19 mars)
3	Jendi	†b	De la férie.
4	Vend.	b	S. Isidore, évêque, confesseur et docteur.
5	Sam.	b	S. Vincent Ferrier, confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

31 mars, Couvent de Saint-Raymond. — 1er avril, Couvent de Saint-Jean Deschaillons. — 2, Collège de Lauzon. — 3, Couvent de Lambton. — 5, Saint-Gervais.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour le mois d'avril 1913 : *La jeunesse ouvrière.*

Il n'y a pas pour l'Eglise de plus cher intérêt que la conservation et l'accroissement de la foi dans la jeunesse ouvrière. Aussi avec quel zèle un grand nombre de laïques et de prêtres se dévouent-ils de nos jours dans les patronages ! Nous devons les soutenir de nos prières, de notre sympathie, et, si nous le pouvons, de notre collaboration.

Prions pour eux, prions surtout pour les jeunes ouvriers, afin que Dieu leur donne le courage si méritoire de s'affirmer chrétiens dans des milieux mauvais ou hostiles, de communier souvent et de ramener à l'Eglise par la force de leurs exemples et de leur vertu leurs camarades égarés.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR AVRIL.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les bonnes œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour la jeunesse ouvrière.

Résolution apostolique : Prier pour la jeunesse ouvrière, participer aux œuvres créées pour elle, et les aider.

Notes diocésaines

— o —

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque s'embarquera le 29 de ce mois, au Havre, sur le paquebot *La Lorraine*, de la Compagnie Transatlantique Française, en route pour le Canada, *via* New-York. Nous aurons le bonheur de le revoir dès la première quinzaine d'avril.

Sa Grandeur Monseigneur l'Auxiliaire a présidé, lundi soir, à Thetford, une réunion d'hommes des deux paroisses de la ville, Saint-Alphonse et Saint-Maurice, et les a exhortés à voter, le jeudi suivant, la prohibition de la vente des liqueurs

enivrantes. Sa parole autorisée et convaincante, corroborée par les discours éloquentes de Son Honneur le juge F.-X. Lemieux et de l'honorable Thomas Chapais, a fortement impressionné le vaste auditoire, qui écouta, avec une religieuse attention, la voix des sommités de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre civil, engageant les contribuables de cette florissante ville minière à user de leurs droits de citoyens pour sauvegarder leurs plus chers intérêts et ceux de leurs familles. Les galeries de la spacieuse église de Saint-Alphonse, où se tenait l'assemblée, étaient remplies des femmes et des filles de la paroisse, les plus intéressées, peut-être, au triomphe de cette mesure préventive de l'intempérance.

M. le Directeur de la *Semaine religieuse* est parti, vendredi de la semaine dernière, pour une excursion de santé et d'études à Boston, New-York et Washington. Cette dernière ville surtout est le principal objectif de son voyage ; car il doit y visiter en détail plusieurs des musées et autres institutions scientifiques dont la capitale des Etats-Unis est si admirablement pourvue. Outre le profit qu'il en retirera pour les travaux d'ordre technique que lui impose sa charge d'entomologiste officiel, nous croyons savoir que les lecteurs des divers périodiques auxquels collabore le savant abbé auront leur part des glanes de nature moins scientifique dont, chemin faisant, sa filoché ou son herbier trouve toujours moyen de s'enrichir, en sus des spécimens destinés à la classification et à la nomenclature professionnelles.

Cantiques français

— o —
(Suite.)

Pour résumer ce qui a été dit dans les trois articles précédents, je dirai que, pour qu'un cantique soit jugé digne d'être chanté dans nos églises, il faut : 1° Que la poésie soit convenable, sans affectation : qu'elle soit vraiment religieuse, doctrinale, grave, exempte de sensiblerie ; 2° Que les vers soient rythmés, de manière que chaque couplet s'adapte très bien à l'air ; 3° Que l'air soit vraiment pieux, grave s'il s'agit de prière, joyeux,

sans gambader cependant, s'il s'agit de réjouissance ou de triomphe, triste, sans mièvrerie, s'il s'agit de sujet triste ou de pénitence; 4° Que le phrasé de la musique s'adapte parfaitement au phrasé des paroles.

Chacun de ces quatre points a une grande importance; il suffit d'un peu de réflexion pour s'en convaincre. Un cantique qui manquerait, ne fût-ce que d'un de ces points, devrait être éliminé des répertoires, ou bien corrigé par un artiste. Je dis par un artiste, car ce n'est un secret pour personne, il ne suffit pas d'une science superficielle pour rendre apte à faire des corrections heureuses. A ce sujet, que d'incorrections dans certaines soi-disant corrections!

Pour composer un cantique ayant les quatre qualités énoncées plus haut il faut être poète religieux et musicien; l'idéal serait que la composition des vers et de la musique fût faite par le même. Il paraît que la chose est assez rare. Au moins, que le musicien étudie bien la pièce de vers à mettre en musique, qu'il se l'approprie avant de faire son travail: autrement l'accord de l'air et des paroles fera défaut.

A ce propos, je me permettrai quelques réflexions sur les concerts que veulent bien nous donner de temps en temps des artistes français. Je ne prétends pas les apprécier à leur valeur: d'autres pourront le faire bien mieux et avec avantage. Cependant, sans être artiste et sans pouvoir apprécier toutes les qualités de ces beaux chanteurs, il nous est bien permis de manifester nos impressions.

Je regrette beaucoup que, dans les comptes rendus de ces soirées artistiques, l'on n'entre pas plus dans certains détails. Est-ce indifférence? est-ce pour ne pas être trop long dans le rapport? S'il y a une circonstance où il est permis d'être long c'est bien dans une appréciation détaillée d'une œuvre artistique. Serait-ce parce que l'on n'a pas pu comprendre l'œuvre elle-même? J'incline vers cette dernière supposition. Dans les comptes rendus en général, on ressemble beaucoup à certaines gens peu instruits qui, entendant un discours très éloquent mais très savant, se contentent de dire: C'est beau. Demandez-leur quelques détails, ce qui les a surtout frappés: ils n'en peuvent rien dire. Nous sommes un peu comme ces braves gens

dans nos appréciations d'artistes : Il a une voix *superbe*, puissante, une diction impeccable ; il a eu l'honneur du *rappel*. A ce propos, l'honneur du *rappel* ne signifie plus rien : c'est tout simplement pour ménager les susceptibilités ; c'est devenu une véritable scie. Lorsque le programme est déjà chargé, pourquoi ces rappels qui fatiguent tout le monde ? Nos appréciations ne s'en tiennent qu'à des généralités.

Lors de la visite de M. Deniau, l'artiste qui est venu nous visiter l'automne dernier, y en a-t-il beaucoup qui ont su l'apprécier ? . . . Pourquoi n'a-t-on pas fait, dans les journaux, un compte rendu détaillé de son chant ? Il se publie bien des choses moins importantes que celle-là. Un compte rendu détaillé du vrai beau chant de cet artiste eût été une bonne leçon pour nous tous, qui aurait peut-être eu pour effet de nous faire avouer que nous ne savons pas chanter *le français* et de nous décider à l'apprendre. Quelle correction dans le langage ! Quel accord parfait de phrasé musical et poétique, si bien qu'on ne perdait pas une seule syllabe. Pas une seule parole n'a été coupée, tout était bien lié, tel que l'exige la bonne diction ; et la musique, au lieu de briser ce beau phrasé, comme il arrive souvent, ne faisait que donner du relief aux mots et aux idées. Combien d'auditeurs ont remarqué les corrections de rythme bien adroites que M. Deniau a faites à notre chanson canadienne *Comme le dit un vieil adage*, lorsqu'il a bien voulu nous la chanter. Il est pénible de l'avouer, cette chanson chère à tout cœur canadien commence par deux fautes de rythme : *Comme — le — dit un vieil adage . . . Et — de le — chanter c'est l'usage*. Un moment de réflexion fera comprendre que la musique ne convient pas aux paroles : *Comme le dit* est inséparable ; il n'y a pas de temps fort à faire ni sur *comme* ni sur *le*, mais bien sur *dit*. De même *Et de le chanter* : c'est sur la syllabe *ter*, de *chanter*, qu'il faut appuyer. Eh bien ! M. Deniau a bien corrigé en chantant ces fautes de rythme, en modifiant un peu l'air et surtout en négligeant un peu la mesure. Il faut avouer cependant que notre chanson, toute chère qu'elle nous soit, faisait par ses défauts de rythme triste figure auprès des siennes si bien rythmées. Si M. Deniau a bien voulu la chanter, c'est, on peut le supposer, par pure courtoisie. Les chansons modernes, de même que les can-

tiques modernes, composées par de vrais artistes, ne souffrent plus de ces coupures de mots ou de phrases ; c'est de l'ancien temps où l'on n'était pas particulier sur la manière de *lire en chantant* ; on se croyait alors tout permis.

Il faut conclure que nous avons un grand travail à faire et dans le choix de nos cantiques ou de nos chansons et dans la manière de les interpréter.

Une des causes, je crois, de ces nombreux défauts de nos anciens cantiques, comme de nos anciennes chansons, c'est la confusion qui s'est introduite dans la musique instrumentale et la musique vocale. On semble avoir confondu leur rôle respectif. On a pensé que ce qui peut être joué sur un instrument quelconque peut fort bien être chanté par la voix humaine. Sans doute, il doit se rencontrer des morceaux de musique instrumentale, musique grave et religieuse, qui peuvent très bien s'adapter sur des paroles latines si cette adaptation est faite par une main habile ; mais pour le français, je ne sais si la chose est possible. Il faudra toujours, je crois, modifier beaucoup la musique pour se conformer au génie de la langue. Cependant le français se prête beaucoup mieux aux doubles croches et aux triples croches que le latin. Remarquez qu'il s'agit ici de cantiques à être chantés à l'église ; il ne s'agit pas de chansons, et surtout de chansons à être exécutées au mouvement de marche, à la manière des corps de musique militaire. Je dis donc qu'il est à peu près impossible d'appliquer à des cantiques ces morceaux de musique militaire, ou de musique sautillante qui conviendront bien dans une marche militaire ou sur un théâtre, mais nullement dans une église.

L'instrument n'a pas de parole à exprimer ; l'artiste qui le touche peut y rendre ses idées, mais tout se borne là. Il n'y a donc pas d'inconvénient à y entendre exprimer des sons plus ou moins vifs ou impétueux qui ne peuvent altérer l'idée exprimée par l'artiste. Il n'en est pas de même du chant rendu par la voix humaine : dans ce chant il y a aussi des idées à exprimer, mais par des *paroles unies aux sons*. Il faut donc que ces paroles soient émises d'une manière intelligente et intelligible si le chanteur veut être compris ; autrement le but est manqué : ce n'est plus de la musique vocale mais de la musique instrumentale. C'est pour cette raison que celui qui accompa-

gne le chant doit déployer tout son talent non pas à tempêter sur l'instrument mais à aider discrètement le chanteur.

La conclusion de ce qui précède sera donc de ne pas confondre la musique vocale avec la musique instrumentale, et, lorsque les deux vont ensemble, que ce soit discrètement pour s'entraider et non pour se confondre ou se nuire.

Lorsque je traiterai du rythme grégorien, on pourra peut-être s'apercevoir que ce qui vient d'être dit sur la musique instrumentale introduite dans le chant n'est pas étranger à notre manière de chanter notre plain-chant.

Est-il besoin de rappeler que la musique instrumentale peut être ou profane ou religieuse ? Tout le monde sait cela ; cependant on semble ne pas le savoir : on jouera dans les églises les mêmes pièces que sur les théâtres ou dans les rues. On va même jusqu'à adopter des airs de chants protestants pour les jouer sur l'orgue ou les chanter sur des paroles : v. g. *Plus près de toi*. Que les protestants adoptent nos airs et les chantent : ils ne font souvent que reprendre ce que leurs pères du XVI^e siècle ont eu le malheur d'abandonner avec la vraie Eglise de Jésus-Christ. Mais nous, catholiques, notre répertoire de chant religieux est-il si pauvre qu'il faille emprunter aux protestants leurs hymnes et leurs cantiques ?

On dit que chez les Bénédictins qui sont maintenant à l'île de Wight, les protestants assistent en grand nombre aux offices pour entendre les chants grégoriens que rendent si bien ces bons religieux. Et dire que des catholiques ne peuvent le supporter et s'emballent pour un chant protestant ! Vraiment il faut être mûr pour l'esclavage d'agir ainsi ! L'Eglise, catholique possède un vrai trésor en fait de chant et de musique, trésor *caché* pour un grand nombre parce que l'on ne se donne pas la peine de le chercher ; on aime mieux prendre au passage ce que nous servent les premiers venus, fussent-ils même protestants.

Etudions donc NOS auteurs, NOS artistes, c'est-à-dire les auteurs et les artistes de la sainte Eglise : ils n'ont jamais été surpassés et ne le seront jamais, pour la bonne raison que toute vraie science vient de Dieu et que le beau idéal ne peut être que le bien idéal qui a sa source même en Dieu. Sans doute, l'homme dans toutes ses œuvres laisse entrevoir quel-

que peu les défauts de sa nature déchue ; mais lorsque cette nature a été réhabilitée par la grâce divine, ne peut-on pas espérer plus de perfection dans ses œuvres que dans celles d'un ennemi de Dieu ?

Il suffit d'examiner attentivement les œuvres des saints et celles des savants profanes pour toucher du doigt la vérité du beau idéal. On aime toujours à lire et à méditer des ouvrages composés par des saints, tandis qu'on se contentera souvent de lire superficiellement ceux des savants à qui la sainteté manque.

Le chant grégorien, je l'ai déjà dit, a été composé en grande partie par des saints et de pieux personnages. De même beaucoup de cantiques ont pour auteurs des saints, et on les distingue surtout par la bonne odeur de piété qu'ils répandent, v. g. les cantiques du Bienheureux Grignon de Montfort. Quant aux cantiques composés sous l'influence du sentimentalisme, vous les reconnaitrez aisément : l'âme sentimentale y parle beaucoup d'elle-même et peu de Dieu ; elle veut intéresser tout le monde à sa cause afin que tout le monde s'occupe d'elle, admire sa douleur *bien portée* et la trouve digne partout, même dans ses crises d'hystérie.

Il va sans dire que ces cantiques doivent être retranchés sans pitié, sans égard aux personnes sensibles qui les choisissent toujours de préférence. Avec de pareil chant on fausse la piété et on la rend même ridicule.

L'Eglise, je le répète, possède un vrai trésor, d'abord dans le chant grégorien, trésor qui, s'il était mieux connu et exploité suffirait amplement à tous nos offices et liturgiques et extralitururgiques. Elle possède aussi beaucoup de beaux et bons cantiques en langue vulgaire. Le point important est de faire un bon choix.

(à suivre.)

GRÉGORIEN

Le trentain et l'autel Grégorien

On a présenté à la Sacrée Congrégation du Saint-Office les doutes qui suivent, relatifs au trentain grégorien et aux autels, soit celui de saint Grégoire au mont Coelius de Rome, soit sur les autels qui, à l'instar de celui-ci, sont appelés grégoriens.

1° Est-il nécessaire que les trente messes, dites grégoriennes, soient célébrées trente jours de suite, sans interruption ? — *Affirmative.*

2° En ce cas le prêtre y satisfait-il qui, prenant soin que le trentain fût achevé dans les trente jours, dirait personnellement trois messes (par exemple à Noël) ou ferait dire par d'autres deux ou trois messes le même jour ? — *Negative.*

3° En ce cas, le prêtre doit-il se substituer un autre prêtre qui célèbre, au jour empêché pour lui, la messe du trentain ? — *Affirmative.*

4° Le prêtre qui a reçu un trentain grégorien y pourvoit-il suffisamment, en confiant ces messes à plusieurs prêtres qui les diront, à cette intention, le même jour ou en plusieurs jours, dans l'intervalle d'un mois ? — *Negative.*

5° Au cours du trentain, les jours où les rubriques autorisent à dire la messe des morts, faut-il nécessairement la dire pour satisfaire aux obligations du trentain ? — *Negative, mais c'est une pratique louable et un témoignage de charité à l'égard des défunts.*

6° L'autel de saint Grégoire au mont Cœlius de Rome est-il vraiment et proprement privilégié ? — *Affirmative, suivant le rescrit pontifical du 18 février 1752.*

7° Quelles sont les conditions requises pour obtenir le privilège de l'autel grégorien *ad instar* ? — *Désormais on n'accordera plus d'autels grégoriens.*

8° Accorde-t-on le privilège de l'autel personnel grégorien *ad instar* ? — *Negative.*

9° Que dire en ce cas des concessions personnelles déjà faites de l'autel grégorien ? — *On doit les regarder comme de pures concessions de l'autel personnel simplement privilégié.*

Les sacrements en dehors des églises

— o —

Les doutes suivants ont été soumis à la S. Congrégation des Sacrements, dans la réunion plénière tenue au Vatican le 20 décembre 1912. Pour plus de facilité, nous donnons à la suite de chaque question la réponse qu'elle a reçue.

I. Les Ordinaires peuvent-ils permettre transitoirement (*per modum actus*) de célébrer la messe dans les maisons

particulières en dehors des lieux consacrés au culte ?

Rép. Oui, pour des motifs justes et raisonnables, mais d'une façon transitoire ; non point toutefois dans une chambre à coucher, mais dans un local convenable, en observant d'ailleurs ce qui est prescrit par le droit. La permission doit être gratuite, à quelque titre qu'elle soit accordée.

II. Les Ordinaires peuvent-ils permettre d'administrer à domicile le baptême aux enfants en dehors du danger de mort ou d'une grave infirmité ?

Rép. Oui, s'il y a pour cela un motif juste et raisonnable.

III. Les Ordinaires peuvent-ils permettre de porter secrètement, c'est-à-dire sans observer les prescriptions du rituel, la sainte Eucharistie de l'église au domicile des infirmes, lorsqu'il s'agit de personnes incapables de sortir de chez elles et qui désirent communier par dévotion, surtout quand plusieurs malades de la paroisse demandent la communion ou bien la même personne la réclame fréquemment ?

Rép. Oui, pour un motif juste et raisonnable, à condition d'observer au moins ce que prescrit Benoît XIV dans le décret *Inter omnigenas*, du 2 février 1744 : « Le prêtre aura toujours l'étole par-dessus ses vêtements extérieurs ; il renfermera la pyxide (ciboire ou custode) dans un cachet ou bourse, qu'il portera suspendu à son cou avec des cordons, et appuyé sur sa poitrine ; il ne se rendra jamais seul chez les malades, mais, à défaut de clerc, sera accompagné au moins d'un fidèle ».

Ces diverses solutions ont été ratifiées et confirmées par le Souverain Pontife le 22 décembre 1912, et publiées le lendemain.

L'école canadienne (1)

« Notre race et notre langue — a écrit M. André Siegfried dans son remarquable ouvrage sur les *Deux races* canadiennes — doivent peut-être à l'Eglise romaine leur survivance en Amérique. » M. Gabriel Hanotaux exprimait la même pensée dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre.

(1) Cet article, que l'on trouvera fort intéressant, a été publié dans *l'Univers*.

Mais « survivance » n'est pas assez dire : *vitalité conquérante* est beaucoup plus exact.

Nos frères d'Amérique donnent en effet au monde — et en particulier au monde matérialiste et corrompu qui les entoure — le spectacle de ce que peuvent accomplir nos traditions pour le progrès intellectuel et social de la civilisation contemporaine.

Tandis que, dans les provinces protestantes du *Dominion*, l'école publique est une école d'Etat dont l'enseignement — voisin de la « laïcité » — est étranger à tout dogme, l'école canadienne française est *libre, confessionnelle*: payante pour les riches, mais gratuite pour les pauvres.

Le gouvernement provincial subventionne les écoles au prorata du nombre de leurs élèves; le surintendant de l'Instruction publique — fonctionnaire inamovible « à l'abri des influences politiques » — contrôle leur administration; des inspecteurs examinent les résultats de leurs méthodes, mais leur autonomie est complète. Le *Conseil supérieur de l'Instruction publique*, dont les évêques sont membres de droit, n'a aucune tendance centralisatrice.

Au village, la « commission scolaire », composée de pères de famille, est la véritable maîtresse de l'école. Elle en nomme les instituteurs et taxe les habitants pour en payer les frais (car la subvention d'Etat est très insuffisante); mais nulle imposition n'est plus libérale: s'il existe, malgré la modicité du droit d'écolage, des parents qui ne peuvent le supporter, aucune exclusion n'est jamais prononcée de ce fait. Ce régime de véritable « gratuité » est celui dont nous jouissions avant la Révolution; et c'est celui que nous voulons aujourd'hui rétablir chez nous.

L'une de ses conséquences — et c'est bien pour cela qu'il fait horreur à nos jacobins anticléricaux — est qu'il laisse une large place au dévouement, généreux, des congréganistes. A côté de 5.500 instituteurs laïcs environ (dont près de 5.000 sont munis de leur brevet), enseignent 4.500 religieux. J'ai visité plusieurs de leurs écoles: elles sont analogues à celles des *Frères des Écoles chrétiennes* (qui instruisent du reste au Canada 20.000 enfants), c'est-à-dire que ce sont d'admirables foyers d'éducation et de patriotisme. M. André

Siegfried regrette la simplicité — parfois archaïque — de leurs programmes d'instruction : comme si Danton n'en avait point imposé à la postérité en proclamant que la science — la science sotte ment encyclopédique — était, « après le pain », le premier besoin du peuple ! M. Siegfried insinue un blâme — fort modéré d'ailleurs — contre leur esprit « conservateur » ; or, sans doute, a-t-il lui aussi été témoin des scènes touchantes qui m'ont ému jusqu'aux larmes. Invité à visiter l'école d'un village des bords du Saint-Laurent, je fus reçu, au seuil de la classe, par le cri unanime de : *Vive la France !* Chaque enfant avait confectionné un petit drapeau français qu'il brandissait en trépignant d'enthousiasme. — Que nos religieux, avant toutes choses, « conservent » là-bas de pareils sentiments. Et plaise à Dieu que nos instituteurs « laïcs » sachent les imiter, au lieu de former des « citoyens conscients » selon la méthode de M. le recteur Payot ! . . .

Au reste, si l'on veut se rendre compte des résultats obtenus par l'école canadienne, il suffit de visiter dans leurs foyers les paysans qui en sont sortis. La ferme, là-bas, est une véritable demeure « bourgeoise », largement séparée des étables et des engrangements. On vous reçoit dans des appartements qui respirent la plus honnête aisance. La grand'mère, qui tisse encore au coin du feu ; la troupe de marmots, propres et joufflus, que présentent de gracieuses mamans, dont la mise, très simple, mais non sans goût, ne ressemble guère au débraillé de trop de nos paysannes ; la croix de bois noir que le grand-père — fidèle toute sa vie à son serment de « tempérance » — a méritée, et que le père montre avec orgueil, tout indique les mœurs patriarcales qui constituent la force des nations.

* * *

Au reste, les fils de campagnards qui ont des ambitions intellectuelles ont de quoi les satisfaire !

La seule province de Québec compte 19 collèges classiques donnant l'enseignement secondaire à 6,500 élèves — appartenant en immense majorité aux milieux ruraux. Beaucoup, peut-être la moitié, sont des boursiers ou des demi-boursiers. Au collège de Saint-Laurent (environs de Montréal), j'ai parlé devant un auditoire de *huit cents* jeunes gens, auditoire que

seuls nos grands lycées parisiens seraient en mesure de fournir. Prêtres de Saint-Sulpice, Jésuites, Oblats, Clercs de Saint-Viateur, Eudistes, Rédemptoristes, Dominicains, Franciscains, accomplissent cette grande œuvre sans le moindre secours de l'État.

En 1903, sur 6.174 élèves, 3.757 ont suivi le cours classique et 2.147 le cours « commercial », analogue à notre « cycle moderne ». La culture *latine* est donc prépondérante au Canada, et les maîtres en comprennent si bien l'importance que plusieurs directeurs de grands collèges m'ont demandé d'insister spécialement sur ce point dans les allocutions que j'ai eu l'honneur d'adresser à leurs élèves.

« S'il est une race, rappelait naguère M. Hanotaux à propos du Canada, s'il est une race qui tende au général, à l'universel, c'est la race française. Héritière de l'esprit romain, elle doit en grande partie ce magnifique privilège à la culture classique, sauvegardée, à travers les âges, par l'Église catholique. Que nos frères canadiens ne l'oublent jamais ! C'est à cette condition qu'ils resteront ou deviendront les « premiers » dans tous les domaines, même dans les domaines industriels ou commerciaux, où la « spécialisation » prématurée ne saurait fournir, le plus souvent, que de vulgaires « contre-maîtres ».

C'est au patrimoine de la plus haute des civilisations que les élèves canadiens empruntent leur philosophie « scolastique ». M. André Siegfried estime qu'Aristote et saint Thomas ne tendent guère « à libérer leurs esprits de l'autorité des doctrines ». Mais connaît-il, dans la Sorbonne moderne, des maîtres plus sûrs à substituer aux anciens ? Ou croit-il qu'à 16 ans, par son seul « sens critique, » chaque individu est capable de se fabriquer une philosophie qui lui explique le monde et la vie ? L'homme, à plus forte raison le jeune homme, reste essentiellement un « être enseigné » : les élèves des collèges canadiens sont nourris de traditions, de vérités qu'ont admises les plus sublimes génies de l'humanité — antique et chrétienne : qu'ils s'y tiennent sans défaillance, et la science des contingences et des opinions modernes leur sera ouverte par surcroît. — La « foi du charbonnier » ne gênait point le génie de Pasteur !

Ajoutons que rien ne sent moins « le moisi » qu'un collègue

canadien. L'esprit très hardi d'entreprise qui caractérise les populations américaines y souffle largement, et leur organisation matérielle est en constant progrès. Sous ce rapport, ils ne le cèdent point aux lycées bâtis et entretenus, sans parcimonie aucune, avec « nos » complaisants millions.

Il en est de même des couvents de filles, qui se comptent par centaines dans la province de Québec et y instruisent 90.000 élèves. La Congrégation Notre-Dame en a, à elle seule 29.000. Parmi les autres Congrégations, vingt et une sont des essais venus de France. Il y a aussi, aujourd'hui, beaucoup d'« expulsées » qui me demandaient des nouvelles du « pays » avec une résignation douloureuse que je n'oublierai jamais. « Mes sœurs et moi, me disait l'une d'elles, allons vivre pendant plusieurs semaines avec tout ce que vous m'avez raconté de chez nous. . . » Et ces Françaises héroïques construisent là-bas, où, par bonheur, elles se sentent aussi un peu « chez elles », des maisons d'éducation qui sont, à tous égards, comme le couvent d'Outre-Mont, de merveilleux chefs-d'œuvre.

Mais l'*École* n'est que l'une des multiples manifestations de l'âme d'une race qui brille déjà, comme un vivifiant soleil, au firmament du Nouveau-Monde. GUSTAVE GAUTHEROT

Bibliographie

— A LA CONQUÊTE DU CIEL. LA CHARITÉ PARFAITE ET LA CONTRITION, par le R. P. Rouvier, S. J. Société Saint-Augustin. Desclée, De Brouwer et C^{ie}, in-18 de 240 pages avec filets rouges. — PRIX. 2 frs.

Ce petit livre est fortement pensé et fermement étayé d'autorités doctrinales de premier ordre.

Il est d'une clarté merveilleuse. Cette limpidité d'exposition ne nuit pas, du reste, au charme du style, où la vigueur et l'agrément se combinent.

Il a pour but de faire mieux connaître la vraie nature de la Charité parfaite et de la Contrition. — et en la faisant mieux connaître, — d'en promouvoir l'usage, d'y amener les fidèles suivant la mesure de la grâce.

Et par là il est de nature à faire le bien le plus sérieux aux âmes.

— LA VICTIME, par le chanoine Ed. GIBELIN, Archiprêtre honoraire de Fréjus. In-12, 3 fr. 50 — P. Lethielleux, éditeur, 22, rue Cassette, Paris (6^e).

L'auteur veut montrer à ses contemporains un sauveur auquel ils doivent se rallier au milieu du gâchis où ils se débattent. Ce sauveur, c'est toujours le même, Jésus-Christ.

Aussi, le fait-il marcher devant eux dans les différentes scènes de sa Passion. Il le représente faisant flotter au-dessus de leurs têtes le drapeau sans tache empourpré de son sang et il dit : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, prenne résolument la croix sur son épaule et me suive. La croix ! c'est le seul pavillon dont on peut couronner son vaisseau. Séparés de lui, les autres, quelque vaillantes que soient les mains qui les portent, courent forcément à d'inévitables catastrophes.

Dans ces méditations, les prêtres trouveront, en même temps que d'amples matériaux pour leur sermon de Passion, un réconfort et une espérance au milieu des difficultés de leur ministère. Les personnes pieuses apprendront à mieux connaître Jésus-Christ et à l'aimer d'autant plus qu'il est plus outragé.

Ce sont les qualités de ce livre signalées par les évêques qui ont bien voulu le recommander.

Monseigneur l'Évêque de Fréjus dit : « Vos fatigues pouvaient retenir votre main, mais elles n'altèrent pas votre goût littéraire, ni l'agrément d'un style sobre et de fraîche saveur ; maintenant, avec de judicieux emprunts à l'histoire et à la géographie des lieux saints, l'attention du pieux lecteur, de Gethsémani au Sépulcre ».

Et Monseigneur l'Évêque de Luçon : « Votre récit complet de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ plaira, en effet, par ses descriptions vivantes, ses citations heureusement choisies et les réflexions suggestives dont vous savez l'enrichir ; il instruira par les conclusions doctrinales que vous excellez à dégager des différentes scènes du Drame divin ; il édifiera enfin par le parfum de piété qu'on y respire, par les prières et les élans d'amour qui jaillissent, avec une ferveur communicative, de votre cœur de prêtre ».

Cours abrégé d'histoire naturelle

à l'usage des Maisons d'éducation

PAR L'ABBÉ V.-A. HUARD

ABRÉGÉ DE ZOOLOGIE. 130 p., 122 gravures.

ABRÉGÉ DE BOTANIQUE. 78 p., 35 " "

ABRÉGÉ DE MINÉRALOGIE. 50 p., 6 " "

ABRÉGÉ DE GÉOLOGIE. 158 p., 75 " "

Ces petits *Abrégés*, illustrés, qui varient d'une cinquantaine à plus d'une centaine de pages chacun, sont maintenant en vente chez M. l'abbé Huard, à l'Archevêché de Québec, au prix de : \$ 1 les quatre, franco ; \$2. 40 la douzaine. — Toutefois, l'*Abrégé de Géologie* n'est vendu séparément qu'au prix de 40 cts l'ex., franco.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.